

**NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET 2022
 DE LA CAISSE DES ECOLES DU BEAUSSET**

L'article 107 de la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux. Ainsi, cette note brève et synthétique retrace les informations financières essentielles de la Caisse des Ecoles relatives au budget primitif 2022.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues pour l'année 2022. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 17 mars 2022.

Le projet de budget présenté reprend par anticipation les résultats de l'exercice 2021 qui se soldent par un excédent global de 61 739,31 € compte tenu des restes à réaliser.

Sections	Résultat de clôture exercice 2020	Part affectée en invest.	Solde exécution 2021	Résultat de clôture 2021	Restes à Réaliser au 31.12.2021	Résultat avec RAR 2021
Investissement	44 361.57		36 575.41	80 936.98	-23 699.36	57 237.62
Fonctionnement	14 949.54		-10 447.85	4 501.69	0.00	4 501.69
TOTAL	59 311.11	0.00	26 127.56	85 438.67	-23 699.36	61 739.31

Le projet de budget 2022 de la Caisse des Ecoles est arrêté de la manière suivante :

- Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 108 501,69 €
 - Section d'investissement (dépenses et recettes) : 124 913,76 €
- Total : 233 415,45 €**

Soit une évolution globale de 7.94 % (+ 17 170.34 €)

1 – Section de fonctionnement : Dépenses - 108 501.69 €

A - Les charges à caractère général (chapitre 011) : 71 580 € (+ 0.67 %)

Ce poste représente 99 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles regroupent tous les achats et prestations permettant de doter les élèves scolarisés dans les établissements du Beausset, de fournitures destinées à leur apprentissage.

Ces crédits budgétaires sont répartis par établissement scolaire et basés sur le nombre d'élèves. Le nombre présent est de 825 élèves. Notre budget est prévu pour 850 élèves. Comme évoqué dans notre débat, les crédits suivants ont été intégrés dans le budget 2022 :

1 – Classes transplantées (ou sorties avec nuitée) pour les deux écoles élémentaires :

- Crédit porté de 200 € à 250 € par classe, soit une évolution de 25 %.

2 – Livres des bibliothèques scolaires :

- Crédit porté de 40 € à 70 € par classe, soit une évolution de 75 %.

Tous les autres crédits budgétaires ont été maintenus.

Le RASED reste doté d'un crédit de fonctionnement de 800 €.

Sont également prévus les crédits pour la maintenance des défibrillateurs, les primes d'assurance (pour le matériel informatique), la licence sécurité internet des écoles, les chocolats et spectacle de Noël.

Ci-dessous, présentation des crédits individualisés par école :

BUDGET 2022 ECOLE MATERNELLE MALRAUX					BUDGET 2022 ECOLE MATERNELLE PAGNOL				
Art	POSTES DE DEPENSES	EFFECTIF /CLASSE	CREDIT UNITAI RE 2022	BP 2022	Art	POSTES DE DEPENSES	EFFECTIF /CLASSE	CREDIT UNITAI RE 2022	BP 2022
60627	Jouets Noël	128	4.5	576.00	60627	Jouets Noël	135	4.5	607.50
	50 € par classe pour achats de jeux éducatifs	6	50	300.00		50 € par classe pour achats de jeux éducatifs	6	50	300.00
60628	Autres fournitures : pharmacie	6	40	240.00	60628	Autres fournitures : pharmacie	6	40	240.00
6063	Equipement classes (pédagogique)	6	72	432.00	6063	Equipement classes (pédagogique)	6	72	432.00
6064	Crédits de direction	6	85	510.00	6064	Crédits de direction	6	85	510.00
	Crédits informatique	6	50	300.00		Crédits informatique	6	50	300.00
	Crédit élections parents d'élèves			50.00		Crédit élections parents d'élèves			50.00
6065	Livres cassettes bibliothèque BCD	6	70	420.00	6065	Livres cassettes bibliothèque BCD	6	70	420.00
6067	Fournitures scolaires	128	30	3 840.00	6067	Fournitures scolaires	135	30	4 050.00
611	Contrat prestation de service : sorties scolaires	6	400	2 400.00	611	contrat prestation de service : sorties scolaires	6	400	2 400.00
TOTAL ECOLE MATERNELLE MALRAUX				9 068.00	TOTAL ECOLE MATERNELLE PAGNOL				9 309.50

BUDGET 2022 ECOLE ELEMENTAIRE GAVOT					BUDGET 2022 ECOLE ELEMENTAIRE MALRAUX				
Art	POSTES DE DEPENSES	EFFECTIF /CLASSE	CREDIT UNITAI RE 2022	BP 2022	Art	POSTES DE DEPENSES	EFFECTIF /CLASSE	CREDIT UNITAI RE 2022	BP 2022
60628	Autres fournitures : pharmacie	10	40	400.00	60628	Autres fournitures : pharmacie	12	40	480.00
6063	Equipement classes (pédagogique)	10	72	720.00	6063	Equipement classes (pédagogique)	12	52	624.00
6064	Crédits direction	10	85	850.00	6064	Crédits direction	12	85	1 020.00
	Crédits informatique	10	40	400.00		Crédits informatique	12	40	480.00
	Crédit élections parents d'élèves			50.00		Crédit élections parents d'élèves			50.00
6065	Livres cassettes bibliothèque BCD	10	70	700.00	6065	Livres cassettes bibliothèque BCD	12	70	840.00
6067	Fournitures scolaires	257	30	7 710.00	6067	Fournitures scolaires	301	30	9 030.00
	Livres ou manuels scolaires	10	180	1 800.00		Livres ou manuels scolaires	12	200	2 400.00
6068	Fournitures scolaires classe ULIS	1	500	500.00				12	
611	contrat prestation de service : sorties scolaires	10	400	4 000.00	611	contrat prestation de service : sorties scolaires	12	400	4 800.00
6188	Classes transplantées	10	250	2 500.00	6188	Classes transplantées	12	250	3 000.00
TOTAL ECOLE ELEMENTAIRE GAVOT				19 630.00	TOTAL ECOLE ELEMENTAIRE MALRAUX				22 724.00

B - Un crédit est également inscrit au titre des dépenses imprévues (chapitre 022) pour un montant de 614.91 €.

C - Le second poste de dépenses concerne les dépenses dites d'ordre. Le crédit inscrit est de 36 306.78 €. Soit 33.46 % des dépenses totales de fonctionnement.

Ce poste de dépenses obligatoires est destiné à couvrir les dotations aux amortissements. Elles permettent de financer de nouvelles dépenses d'investissement.

2 – Section de fonctionnement : recettes : 108 501.69 €

Concernant les recettes de fonctionnement, seule la subvention d'équilibre versée par le budget communal permet de couvrir les dépenses. Le montant de la subvention est de 104 000 € en 2022 soit une évolution de près de 1 %.

Considérant la reprise anticipée des résultats, l'excédent de l'exercice 2021 complète l'équilibre de cette section. Le montant repris de l'excédent est de 4 501.69 €.

2 - Section d'investissement : 124 913,76 €

Ce budget en section d'investissement est en évolution de 21.30 %. Il est réparti en dépenses réelles pour un montant de 101 214 € (nouvelles inscriptions) et de la reprise des restes à réaliser de l'exercice 2021 pour 23 699.36 € (jeux de l'école Gavot notamment et mobiliser pour Gavot).

Les demandes des chefs d'établissements et de la Direction des Affaires Scolaires ont toutes été intégrées dans le budget 2022 en tenant compte des corrections faites lors du débat d'orientation budgétaire.

La répartition est la suivante :

2183 : Matériel informatique : 30 000 € (dont 4 000 € pour la maternelle Malraux)

2184 : Mobilier scolaire : 21 000 € dont

- Élémentaire Malraux (1 500 € : canapé, coussin poire, tapis, meuble bas, meuble à cases, tableau)
- Maternelle Pagnol (4 000 € : bancs, tabourets, chaises de bureau, meubles à colonnes, bureaux et chaises)

2188 : Autres immobilisations (matériel) : 44 000 € dont

- Maternelle Pagnol (1 200 € : équipement module motricité)
- Maternelle Malraux (6 000 € : sol souple, tour d'arbre)
- Élémentaire Malraux (1 800 € : tour d'arbre)

Ces dépenses sont équilibrées par les recettes provenant de la section de fonctionnement (amortissement des immobilisations) pour 36 306,78 €, du Fond de Compensation de la TVA de 7 670 €, et de la reprise de l'excédent 2021 à hauteur de 80 936 €.